



DOUANE

8 MARS, JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES ET À LA DOUANE ?

« LA DOUANE FAIT TOMBER LES BARRIÈRES ! » DISAIT LA DGDDI DANS SON PLAN D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES. C'EST BIEN, MAIS UN SLOGAN NE SUFFIT PAS.

« La Douane fait tomber les barrières ! »

C'est l'engagement affiché par la DGDDI dans son futur plan Égalité professionnelle femmes-hommes. C'est bien ! Mais l'égalité professionnelle, ce n'est pas qu'un slogan ! Aider les femmes, c'est plein d'autres choses : décryptage...

Parce que tout ne commence pas au travail dans l'égalité femmes hommes, mais à la maison et même dès l'éducation : 68 % des femmes font la cuisine et le ménage chaque jour contre 43 % des hommes, 71 % des charges parentales sont assurées par les femmes, les fabricants de jouets inondent le marché de jouets stéréotypés qui marquent les premières différences dès l'enfance dans la perception de la société par les garçons et les filles...

Voir <https://www.inegalites.fr>

Que peut faire l'employeur pour aider ses agentes ?

FAVORISER LA MIXITÉ DES MÉTIERS

La CFDT douane veut plus de femmes en surveillance et en direction

Mais la mixité ne progressera pas sans adaptation du travail.

Il faut favoriser le télétravail, la possibilité de temps partiel, et la prise en compte des contraintes de mobilités professionnelle pour la vie de familles

DES ÉQUIPEMENTS ADAPTÉS AUX AGENTES

Trop d'équipements restent pensés pour des morphologies masculines.

CARRIÈRES STOP AUX INÉGALITÉS !

La CFDT demande :

- l'extension de l'accompagnement à la mobilité du conjoint en cas de promotion à tous les agents, tout grade confondu (aujourd'hui il existe une expérimentation pour la promotion IR1)
- la promotion à la résidence la plus proche pour les inspecteurs (comme c'est aujourd'hui le cas pour les promotions de C en B). Une réflexion doit être aussi menée pour les promotions par concours interne contrôleur et Inspecteur.

La promotion ne doit pas devenir une pénalité familiale. Et ce sont les femmes qui en pâtissent en premier !

GROSSESSE LE DROIT DOIT ÊTRE APPLIQUÉ !

Le Code du travail impose le maintien de la rémunération lorsqu'une agente enceinte est retirée d'un poste à risque (c'est le cas pour les agentes en Surveillance).

D'autres ministères ont pris des mesures pour compenser la perte des heures atypiques et des primes spécifiques...

La Douane est à la traîne, elle doit respecter ce droit.

CONSEIL
SCIENTIFIQUE DE
LA DOUANE,
MARS 2026



FINANCES.CFDT.FR

VIE PRO/VIE PERSO **DES DROITS CONCRETS**

Quelques exemples des besoins identifiés par la CFDT

- L'abrogation des dispositions du BOD Tir qui contraignent les femmes enceintes et allaitantes à l'incapacité en Surveillance.
- Des salles d'allaitement accessibles
- Un réseau de sanitaires accessibles pour les agentes en mobilité.

Travailler dignement n'est pas une option.

SANTÉ DES FEMMES **BRISER LE TABOU**

Endométriose, règles hémorragiques, douleurs chroniques... Ces situations nécessitent des dispositifs clairs et respectueux de l'intimité.

La CFDT réclame un volant annuel d'Autorisation d'Absence. La santé des femmes ne doit plus être un sujet invisible.

VIOLENCE SEXISTES ET SEXUELLES **TOLÉRANCE ZÉRO**

La CFDT exige :

- une prise en charge immédiate des victimes
- l'accès à un/une psychologue de crise
- la protection fonctionnelle systématique
- des solutions de logement d'urgence à l'instar de ce qui est proposé par certaines SRIAS

La Douane ne fera tomber les barrières que si elle accepte d'en démonter les fondations. Et n'oublions pas que le droit à l'égalité professionnelle date de 1946 et que c'est un droit constitutionnel !

8 MARS **L'ÉGALITÉ NE SE CÉLÈBRE PAS.** **ELLE SE CONQUIERT.**

